



Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 22-2016 - Budget de l'année 2017

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Cette année, la Commission permanente des finances (Cofin), composée de Mmes et MM. D. Aguet, S. Amara (suppléant), J.-D. Briod, J.-R. Chavan (suppléant), G. Cuche, A. Ganty, M. Godart, R. Golay (suppléant), C. Guillen, L. Jeanneret, J.-M. Marlétaz, A. Mumenthaler (suppléante), A. Ogay, A. Schranz, Ph. Slama (suppléant) et R. Pfister (président), s'est organisée en sous-commissions par Direction dans le but de donner plus de profondeur à ses analyses. Les rapports de ces sous-commissions font partie intégrante du présent rapport.

La Cofin s'est réunie le 28 novembre 2016 pour étudier le préavis no 22-2016, ainsi que pour prendre connaissance du préavis d'intention no 24-2016 relatif au plan des investissements 2016-2020. Elle tient à remercier Monsieur le syndic Gil Reichen, et Monsieur le chef du Service des finances Claude-Alain Chuard pour la qualité des informations fournies dans le préavis et les renseignements complémentaires donnés lors de la présentation du 14 novembre 2016 et pendant la séance.

Etude du préavis

Ce budget constitue une étape de transition. La marge d'autofinancement s'est affaiblie, mais reste positive. Comme en 2016, il sera nécessaire d'accroître la dette communale pour financer les investissements envisagés.

Résultat général

La Cofin apprécie le résultat légèrement positif de CHF 123'200.-. Elle relève toutefois que cela a été rendu possible par un prélèvement net de CHF 870'300.- sur les fonds de réserve et grâce à un décompte final 2016 de la péréquation favorable de CHF 2'460'000.-.

Effectif du personnel

Il est en augmentation constante depuis 2008 (+ 1,4 ETP en 2017), abstraction faite du transfert du personnel de police à l'association intercommunale. Cette évolution est à mettre essentiellement en relation avec l'augmentation de la population. La Cofin constate que la Municipalité est attentive à éviter tout excès.

Analyse des charges

Globalement, les charges maîtrisables sont en régression de 2,8 % par rapport au budget 2016, notamment en raison d'un recul des achats de biens, services et marchandises de 6,8 %. Cet effort de la Municipalité est à saluer.

Par rapport aux comptes 2015, en revanche, on constate une hausse globale de 5,9 %, due principalement à une augmentation de 21 % des dépenses pour le maintien et les soins à domicile ainsi que pour la création de nouvelles places d'accueil (FEJ). L'accroissement de 4,9 % sur les achats de biens, services et marchandises est nettement supérieur au taux d'inflation et doit être jugulé.

Quant aux charges dites non maîtrisables, elles reculent tant par rapport au budget 2016 (- 1,3 %) qu'en regard des comptes 2015 (- 3,2 %). Une raison importante en est bien sûr le fort recul des taux d'intérêts sur les emprunts communaux.

En 2017, Pully bénéficiera aussi d'un allègement temporaire de ses charges péréquatives, dû à des recettes fiscales 2014 exceptionnellement bonnes (rattrapages) qui impactent le décompte 2016. Il est toutefois clair que Pully verra ces mêmes charges augmenter fortement ensuite, en raison de la révision du système péréquatif décidée par le Grand Conseil. Cette révision veut apporter plus de «solidarité intercommunale» en pénalisant les communes à fort point d'impôt. Pour Pully, il s'agira, dès 2019, de l'équivalent de 6 points d'impôt.

Pour le budget 2017, la péréquation cantonale coûte 37 points d'impôt à la Commune de Pully (25 points pour la facture sociale, 6,4 points pour la péréquation directe horizontale, 5,6 points pour les transports publics). Le grignotage de l'autonomie communale suit son cours.

L'accroissement des amortissements est la conséquence de notre politique d'investissement. Avec l'intensification prévue de cette dernière ces prochaines années, ce type de charges méritera une attention croissante.

Analyse des revenus

L'élément principal est la stagnation des revenus fiscaux, malgré la croissance de la population. Le rattrapage d'années antérieures étant pratiquement terminé, la probabilité de bonnes surprises au niveau des comptes devient faible, et la maîtrise des coûts en devient encore plus impérative.

Marge d'autofinancement et endettement

La stagnation des revenus accompagnée de l'explosion des charges péréquatives entraîne, depuis plusieurs années, une diminution de la marge d'autofinancement. Après une période de désendettement de 8 ans (de CHF 140 millions à fin 2007 à CHF 70 millions à fin 2015), il sera nécessaire, dès 2016, de recourir à nouveau à l'emprunt pour financer une partie de nos investissements. Le niveau très bas des taux d'intérêt en réduira l'impact sur le budget d'exploitation. Cet aspect constituera néanmoins une incitation à la prudence.

Plan des investissements

Pour 2017, les investissements sont budgétisés à CHF 18'881'000.-, soit CHF 3'078'000.- de plus que ce qui sera vraisemblablement dépensé en 2016.

Budget de la CISTEP

Ce budget, qui prévoit une participation de Pully de CHF 94'700.-, n'appelle pas de commentaire. La conclusion indiquée dans le préavis 22-2016 doit toutefois être corrigée. Une étude comparative entre la mise à jour de La STEP de Pully (micropolluants) et le rattachement complet de Pully à la STEP de Lausanne est en cours.

Conclusion

La Commission des finances, à l'unanimité de ses 11 membres, recommande au Conseil Communal

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2017 dont le résumé est le suivant :

○ Total des charges	CHF 154'542'800.-
○ Total des revenus	<u>CHF 154'666'000.-</u>
○ Excédent de revenus	CHF 123'200.-

après

○ Amortissements	CHF 4'201'500.-
○ Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF 586'000.-
○ Prélèvement sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF -1'456'300.-

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR) CHF 1'000'000.-

3. d'approuver le budget 2017 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP) (participation de Pully CHF 94'700.-)

Pully, le 7 décembre 2016

Pour la Commission des finances :



Richard Pfister, président

Rapport de la sous-commission DAGF à la Commission des finances

Budget 2017 - Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles

Membres de la sous-commission :
Annie Mumenthaler, Carlos Guillen, Jean-Denis Briod

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de la Cofin,

La sous-commission DAGF, composée d'Annie Mumenthaler, de Carlos Guillen et de Jean-Denis Briod s'est réunie le lundi 7 novembre afin d'examiner le budget de la DAGF.

Elle a salué qu'il soit répondu à des préoccupations émises précédemment en traitant le Théâtre de la Voirie séparément (chapitre 155) et apprécié le niveau de détails des explications données au chapitre 19 (informatique), dont les autres chapitres du budget objet de son examen pourraient s'inspirer à l'avenir.

Nonobstant cette remarque et d'une manière générale, la clarté du document et des notes explicatives a permis de répondre à l'essentiel des interrogations et préoccupations de la sous-commission, si bien qu'elle est parvenue à la conclusion qu'une réunion avec Monsieur le Syndic (initialement prévue le 10 novembre) ne s'imposait pas et que ses quelques questions ou remarques pouvaient être traitées par échange de mails.

Un mail comportant ses questions a ainsi été envoyé à Messieurs Gil Reichen et Claude-Alain Chuard le 8 novembre. Les questions posées portaient essentiellement sur
i) l'évolution 2015-2016-2017 des revenus des musées et de l'Octogone et sur
ii) les bases de réflexion conduisant à aux taux d'augmentation retenus par rapport à 2015 pour fixer les acomptes 2017

Il a été répondu par mails du 11 novembre comme suit:

Ad i)

Au chapitre 151 (Culture et loisirs), de nombreux postes sont touchés par le transfert des éléments concernant le Théâtre de la Voirie au chapitre 155 qui lui est dédié. Il en va ainsi des ventes et prestations diverses (compte 4359) et des

finances d'entrées (compte 4392) qui sont à zéro dans le budget 2017, car désormais traitées dans les rubriques 155.4359 et 155.4392, avec des montants en ligne avec ceux du budget 2016.

Au chapitre 153 (Musées), les écarts de revenus par rapport à 2015 sont dus (comptes 4353, 4353.02 et 4392.00) aux résultats exceptionnels de l'exposition 2015 consacrée à Zao-Wou-Ki. Les écarts de revenus 2016/2015 du compte remboursement de tiers 4360.02 et 2016/2017 du compte remboursement de traitements et charges sociales sont dus au subventionnement d'un poste de durée déterminée par l'Association des amis de Jacques Berger, qui ne se renouvelle pas en 2017.

La sous-commission a par ailleurs relevé des incohérences dans les totaux des colonnes "Revenus" dédiées aux comptes 2015. Après vérification par le service des finances il se trouve, qu'en effet, quelques totaux se trouvant aux pages 1, 5, 7, 8 et 9 de la brochure sont erronés. Cette erreur s'est produite lors de la mise en page de la brochure où deux sous-totaux se sont insérés injustement sur les pages 8 (compte 153: CHF 3'707'672.11) et 9 (compte 154: CHF 1'331'436.-). Ce "bug" sans gravité est sans conséquence puisqu'il ne nuit en rien à la lecture du budget 2017; tout au plus induit-il en erreur lors de comparaisons avec les comptes 2015, au niveau des totaux de revenus. Les comparaisons des lignes budgétaires ne sont quant à elles en aucun cas altérées.

Ad ii), les précisions suivantes ont été apportées :

Compte 210.4001 - Impôt sur le revenu

Les acomptes de l'année 2017 ont été calculés sur la base des acomptes facturés en 2015, convertis à un taux de 61.0. On a ainsi appliqué sur cette somme une progression de 4%. Ceci représente une progression annuelle de 2%. Cette augmentation annuelle de 2% est composée de 0.5% qui correspond à l'augmentation du nombre de contribuables et de 1.5% qui correspond à l'augmentation des revenus des pulliérans.

Compte 210.4002 - Impôt sur la fortune

Les acomptes de l'année 2017 ont été calculés sur la base des acomptes facturés en 2015, convertis à un taux d'imposition de 61.0. On a ainsi appliqué sur cette somme une progression de 8%. Ceci représente une progression annuelle de 4%. Cette augmentation annuelle de 4% est composée de 0.5% qui correspond à l'augmentation du nombre de contribuables et de 3.5% qui correspond à l'augmentation de la fortune des pulliérans (fortune immobilière et fortune boursière).

Compte 210.4011 - Impôt sur le bénéfice des sociétés

Les acomptes de l'année 2017 ont été calculés sur la base des acomptes facturés en 2015, convertis à un taux de 61.0. On a ainsi appliqué sur cette somme une

progression de 6%. Ceci représente une progression annuelle de 3%. Ainsi, nous partons du principe que les entreprises établies sur le territoire de notre Commune, vont voir, en moyenne, leurs résultats progresser de 3% par année. Il est important de préciser que cet impôt peut varier de manière importante d'une année à l'autre, confirmant ainsi le caractère très aléatoire de cet impôt.

Conclusion:

Fondée sur son analyse et les réponses satisfaisantes données à ses questions, la sous-commission propose à la Cofin de soutenir le budget de la DAGF soumis au Conseil communal.

Pour la sous-commission: Jean-Denis Briod 14/11/2016

Rapport de la sous-commission DDGS à la Commission des finances

Budget 2017 - Direction des domaines, gérances et sports

Membres de la sous-commission :
André Ogay, Luc Jeanneret, Philippe Slama

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de la Cofin,

Nous n'avons pas jugé nécessaire de tenir une réunion préparatoire. Chaque commissaire a analysé le budget et s'est préparé en conséquence.

Nous nous sommes réunis à la DDGS, dans le bureau de Madame la Municipale Lydia Masméjan, le mercredi 16 novembre 2017, en sa présence et celle du chef de service, Monsieur Sébastien Cornuz.

Nous avons parcouru les pages concernant les chapitres 17 (p. 9 à 13), 3 (p. 20 à 26), 512 (p. 38 et 39), 580 (p. 44 et 45) et 74 (p. 52) en leur présence. Nous avons constaté que le chapitre 432 (p. 31) indiqué comme chapitre sous la responsabilité de la DDGS dans la table des matières est une erreur.

M. Cornuz nous a communiqué encore quelques informations par courriel le jour suivant pour nous préciser certains points à clarifier.

Nous remercions les deux représentants de la DDGS pour leurs réponses claires, précises et complètes.

Nous vous communiquons le résultat de nos travaux.

Il est à noter que la mise en place du système ABACUS et de son module ABAIMMO (gestion administrative et comptable intégrée des immeubles) a nécessité la création de nouveaux numéros de comptes. La lecture des comptes s'en trouve peu affectée.

17. Sports

170.3012 : le traitement et les charges sociales du personnel occasionnel sont comptabilisés dès 2017 dans le groupe « Bâtiments administratifs » à des fins d'analyses et distinguer les charges liées à l'entretien de celles liées à l'exploitation.

170.3121, 3123 : ces comptes sont répartis depuis 2016 entre les groupes 170, 174 et 175 à des fins d'analyses. Actuellement, la consommation d'énergie n'est plus refacturée aux clubs à des fins de simplification pour éviter des décomptes compliqués entre subventions et refacturation qui n'aboutissent finalement pas à des différences importantes.

170.3145 : il s'agit de l'entretien des courts de tennis. Il s'agit d'une planification linéaire et pérenne. Par contre en 2016, des travaux plus importants sont revenus.

170.4271 : il s'agit de la location des terrains de tennis au Tennis club. Comme celui-ci met en valeur ces terrains, il est logique de facturer un loyer. Les comptes du Tennis sont régulièrement remis au service financier de la commune.

171.3121 : la consommation d'eau très importante en 2015 est due à des fuites très importantes.

171.3141 : transféré dans le groupe 351 à des fins d'analyses comptables.

171.3145 : charges liées à l'installation d'une passerelle pour accéder au lac depuis Pully-plage en 2016. Lié à la réfection des bordures du lac et leur surveillance. Sécurise l'accès au lac.

171.4803 : les prélèvements sur les fonds de rénovation sont vérifiés par le Service des finances.

172.3147 : forcardage du port

172.4272 : variation liée à la perception de location des places visiteurs. Les tarifs sont liés à des bases légales et il n'est pas possible d'augmenter les prix comme nous le voulons, bien qu'il ne s'agisse pas de droit de bail. Nos prix de location sont en ligne avec d'autres communes lacustres.

3. Domaines et bâtiments

300.3185 : l'important montant budgété en 2016 représente la mise en œuvre d'un système de supervision technique des bâtiments (Mesure, Contrôle, Régulation) d'un montant de CHF 70'000 environ.

300.4271 : Les loyers encaissés en 2015 correspondaient aux locations des infrastructures sportives aux sociétés locales. Ceux-ci ont été supprimés suite à l'introduction d'une nouvelle directive sur les subventions sportives aux sociétés locales adoptée par la Municipalité. Le principe de suppression des locations des infrastructures sportives aux sociétés locales avait été présenté oralement par Mme Masméjan lors de la séance du Conseil communal 10 décembre 2015. Cette nouvelle directive est entrée en vigueur au 1er janvier 2016. De ce fait, nous ne percevons pas, non plus, de loyers en 2016.

310.4232, 4272 : il s'agit des droits de superficie, de la location de jardins familiaux et de terrains agricoles.

330.4355 : les communes ne touchent pas de subventions de la confédération comme les privés pour leur gestion de la vigne.

351.331 : L'amortissement correspond aux travaux d'assainissement de la butte de tir du stand de Volson (préavis 01-2010). Ceux-ci étant totalement amortis, ce montant n'apparaît plus dans le budget 2017.

512. Bâtiments scolaires

512.3185 : reclassification. Il s'agit d'honoraires et frais d'expertises liées à des mises en conformité. Ces charges se trouvaient avant 2017 dans le groupe 300.

580. Temples et cultes

580.3652 : participations versées à différentes églises comme St Nicolas de Flues, l'église catholique de St Maurice, l'église allemande et l'église israélite notamment.

74. Office du logement

Il s'agit de prestations liées à des préavis d'aliénation d'immeuble à des étrangers, la consultation pour des plans de quartier.

740.3655 : il s'agit d'aides individuelles pour le logement. Beaucoup de dossiers en 2016 et 2017. La révision de ces aides est exercée chaque année.

Question générale

Si vous deviez couper CHF 50'000 dans le budget, que feriez-vous ?

>> L'analyse a déjà été effectuée. Par exemple, le projet de réfection de la Maison pulliérane à hauteur de CHF 60'000 a été reporté. Pour le reste, il s'agirait de coupes dans différents comptes.

Remarque générale

Nous avons demandé à la DDGS de formuler aussi des remarques qualitatives lorsque les charges liées aux comptes diminuent ou disparaissent (par exemple 300.3185, 300.4271, 512.3141, 512.3185)

Conclusion:

Fondée sur son analyse et les réponses satisfaisantes données à ses questions, la sous-commission propose à la Cofin de soutenir le budget de la DDGS soumis au Conseil communal.

Pour la sous-commission: André Ogay 21/11/2016

Rapport de la sous-commission DJAS à la Commission des finances

Budget 2017 - Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique

Membres de la sous-commission :
Gérald Cuche, Anne Ganty, Samy Amara

La sous-commission a été reçue le lundi 14 novembre 2016 de 14h00 à 16h00 par :

- M. Jean-Marc Chevallaz, conseiller municipal
- Mme Anne Corelli, Directrice de la Fondation de l'enfance et jeunesse
- Mme Jacqueline Zecchin, Responsable financière à la Fondation de l'enfance et jeunesse
- M. Cédric Bonzon, Responsable financier à la DJAS
- M. Alain Delaloye, Chef de service DJAS

Elle a procédé à l'examen du budget poste après poste et obtenu des réponses claires et précises à nos diverses questions.

Pour l'établissement du rapport, la sous-commission s'est concentrée sur 3 développements, qu'elle a considérés d'intérêt général et particulier :

1. Transports scolaires

Introduction

Dès la rentrée scolaire 2013-2014, tous les élèves des établissements publics de la 5^{ème} à la 11^{ème} année, domiciliés à Pully et habitant à plus de 1.0 km de leur lieu de scolarisation principal recevront sur demande une attestation de la Ville de Pully leur donnant droit de retirer un abonnement annuel Mobilis junior 2 zones gratuit auprès des « TL » contre un émolument de CHF 20.00.

Réduction de 50% du prix d'un abonnement annuel « Junior » Mobilis 2 zones (Grand Lausanne) pour tous les jeunes Pulliérans, âgés de 11 à 20 ans en formation, dont le lieu de formation, d'études ou d'apprentissage se situe à plus d'un kilomètre de leur lieu de domicile. Le revenu annuel brut des parents doit être égal ou inférieur à CHF 95'000.00.

Développement :

Frais de transports, compte 510.3188 CHF 95'000.00 Quelle est la répartition des coûts ?

Transports primaires scolaires Ramassage depuis les Monts/Pully Déménagement classes	CHF 57'000.00
Bus avec chauffeur sorties pédagogiques	CHF 10'000.00
Transports piscine 5 et 6P de Chantemerle/Mallieu	CHF 25'000.00
Réactivation des lignes Pedibus	CHF 3'000.00
Total	CHF 95'000.00

Compte		Nombre	Rubrique
520.3188	CHF 23'000.00	18	Elèves scolarisés en dehors de Pully
520.3188.9	CHF 188'000.00	500	Elèves scolarisés de Pully
710.3655.9	CHF 30'000.00	43	Jeunes 11 à 20 ans en formation
710.3655	CHF 5'100.00	10	Aide à l'achat d'abonnements TL

Prix d'un abonnement TL pour élèves 5-11 ^{ème} année	CHF 439.00
Prix abonnement TL pour jeunes en formation avec participation de 50%	CHF 219.50

Questions :

Pourquoi un émoulement de CHF 20.00 est-il versé aux TL lors du retrait de l'abonnement ?
Ce montant est versé à l'administration communale, à titre d'indemnité administrative.
La demande est-elle stagnante ou en évolution ? Actuellement, elle est stagnante.

2. Réfectoires primaires - secondaires - APEMS

2.1 Réfectoires primaires surveillés

Introduction

Les réfectoires sont ouverts à tous les enfants fréquentant les écoles primaires de la Ville de Pully de la 3^{ème} année à la 6^{ème} année Harnos. Les réfectoires primaires sont gérés uniquement par notre administration communale et sont indépendants des établissements scolaires.

Tous les enfants se rendant au réfectoire des Alpes sont accompagnés pendant les trajets.

Les tarifs appliqués sont de CHF 6.00 pour les enfants amenant leur pique-nique (prix correspondant à la surveillance) et de CHF 13.20 pour ceux prenant un repas chaud, soit CHF 7.20 pour le repas et CHF 6.00 pour la surveillance. Les jours d'inscriptions seront facturés sous la forme d'un forfait mensuel réparti sur 10 mois.

Budget 2017	Charges 162'000.00	Revenu 80'000.00
-------------	--------------------	------------------

Ce sont 65 élèves qui fréquentent journallement les réfectoires primaires.

Effectif du personnel : 1.5 EPT

Nombre de sites : 2

2.2 Réfectoires secondaires

Introduction

Les élèves fréquentant les collèges secondaires et primaires (dès la 7^{ème} Harnos) ont la possibilité d'utiliser les prestations de réfectoire secondaire centralisé dans l'enceinte du collège Arnold Reymond, à côté de l'Octogone. Le réfectoire secondaire est géré

uniquement par l'administration communale de Pully et est également indépendant des établissements scolaires.

Le réfectoire est ouvert de 08.00h à 16h30 en libre accès et self-service. Les élèves peuvent également amener un pique-nique. Les repas sont servis entre 12h et 13h (self-service) les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Un menu du jour à CHF 8.50, un plat chaud, un choix de salades ou de sandwiches, ainsi que des boissons, peuvent y être consommés.

Budget 2017	Charges 305'700.00	Revenu 182'000.00
-------------	--------------------	-------------------

Ce sont 200 élèves qui fréquentent journallement le réfectoire secondaire.

Effectif du personnel : 2.1 EPT

Nombre de site : 1

2.3 APEMS

En quelques points, quelles sont les différences entre les réfectoires scolaires et les APEMS, qui sont gérés par la fondation de l'enfance et de la jeunesse ?

Nombre d'APEMS : 2 (Jules Loth et Mallieu)

Effectif du personnel : 6 EPT

Nombre d'élèves Jules Loth : 80 Nombre d'élèves Mallieu : actuel 24, dans le futur 36

Liste d'attente APEMS : 13

Budget 2017	Charges en	Produits en
Total des charges	CHF 850'000.00	
Revenu d'écolage		CHF 410'000.00
Subvention communale		CHF 229'700.00
Subvention FAJE-SPJ		CHF 103'700.00
Aide au démarrage Mallieu		CHF 26'600.00
Subvention OFAS		CHF 80'000.00
Totaux	CHF 850'000.00	CHF 850'000.00

Il est à signaler que l'aide au démarrage et la subvention OFAS ne sont versées qu'une fois.

Quelle est la différences entre un réfectoire et un APEMS :

Pour l'APEMS :

1	Prise en charge le matin de 7h00 à 8h30, à midi de 11h50 à 13h50, après les cours de 15h30 à 18h00 (option 11h - 18h non-stop)
2	<u>Qualification du personnel et nombre par élève:</u> 1 personne qualifiée pour 15 élèves 1 personne qualifiée et 1 auxiliaire pour 30 élèves 2 personnes qualifiées et 1 auxiliaire pour 45 élèves
3	Subventions communales de la FAJE
4	Directives très strictes du canton concernant l'encadrement et la sécurité des lieux d'accueil (selon les normes ECA)
5	Les APEMS sont situés à proximité directe des établissements scolaires
6	Tarification : écolage calculé sur la base du revenu déterminant et en fonction des jours et des heures de présence

7	Les APEMS concernent les enfants scolarisés entre la 5 ^{ème} et la 7 ^{ème} année scolaire Harmos et représentent une continuité des UAPE qui accueillent les enfants de la 1 ^{ère} à la 4 ^{ème} année Harmos.
---	---

Question :

Quelle politique communale en la matière sera développée dans le futur des réfectoires et des APEMS ?

- Les deux secteurs d'activités vont être développés, parallèlement et en attente des nouvelles directives cantonales.
- Des antennes supplémentaires sont prévues, ciblées selon la demande croissante pour certains moments dans la journée, en dehors des horaires habituels.
- A Pully, il est aussi question de qualité d'accueil, nous mettons l'accent là-dessus.

3. Accueil préscolaire et parascolaire lié à la Constitution Vaudoise, article 64a, école à journée continue

3.1 Tableau représentant le regroupement des comptes liés à l'accueil de jour des AFJ et de la fondation de l'enfance

Compte	Rubrique	Budget 2017	Comptes 2015
710.3199	Frais divers réseau PPBL	500.00	
710.3312	Début amortissement garderie du Coteau	20'400.00	
710.3655.03	Réseau d'accueil enfance Participation Ville de Pully	225'800.00	152'570.00
710.4360.03	Remboursement prestations réseau accueil PPBL	-60'500.00	-28'700.00
711.3312	Amortissements des bâtiments et construction	19'600.00	20'354.41
711.3515	Contribution à la FAJE	89'800.00	87'990.00
711.3655.07	Accueil familial de jour Pully	278'700.00	263'668.25
711.3655.09	Aide et subvention (fondation de l'enfance & charges structures accueil) *	2'679'700.00	2'097'686.15
711.3655.11	Animation et prévoyance scolaire (fondation de l'enfance)	115'600.00	107'709.45
711.4901.11	Contre partie 711.3655.11	-115'600.00	-107'709.45
760	Accueillante en milieu familial, total des charges	1'142'100.00	1'148'078.85
760.4360	Remboursement AFJ parents	-550'000.00	-641'882.75

760.4360.01	Subvention FAJE et AFJ	-100'300.00	-79'738.30
760.4360.02	Participation communes AFJ	-491'800.00	-419'316.65
760.4361	Remboursement trait charges sociales		-6'091.15
760.4390	Autres recettes		-1'050.00
	Total	3'254'000.00	2'593'568.81
	Différence comptes 2015 et budget 2017	660'431.19	
	Différence budget 2016-2017	-2'740.00	

* cause de l'augmentation : création de nouvelles entités

3.2 Tableau représentant pour les préscolaires et parascolaires des diverses données d'occupation de sites

Accueil préscolaire Pully 0-4 ans	Crèche	Garderie	AFJ	Accueil parascolaire Pully 4-8 ans	Accueil collectif	AFJ
Nombre de sites	2	3	16	Nombre de sites	4	13
Effectif du personnel en EPT	17.73	29.39	8.3	Effectif du personnel en EPT	27.95	1.5
Nombre places disponibles	34	87	47	Nombre places disponibles	252	24
Liste d'attente	194	57	38	Liste d'attente	75	6

3.3 Analyse du budget de la fondation de l'enfance et de la jeunesse

Cette fondation comprend :

1	Bureau administratif
4	UAPE : les Alpes - Les Copains - Paudex - Fontanettaz
2	APEMS : Jules Loth - Mallieu
3	Garderies : du Parc - Le Côteau - Les Petits Pas
2	Nursérie : Les Alpes - La Tourterelle
1	Espace Jeunes

Répartition des charges en CHF et en %

Charges du personnel	6'828'100.00	76.2%
Loyers	592'200.00	6.6%
Achats de produits alimentaires	827'300.00	9.3%
Divers	703'900.00	7.9%
Total des charges	8'951'500.00	100%

Répartition des produits en CHF et en %

Subvention des communes	3'617'600.00	40%
Finances d'écolage à la charge des parents	3'690'000.00	41%
Subventions FAJE	1'506'600.00	17%
Divers	177'657.00	2%
Total produits	8'951'500.00	100%

Questions :

Un groupe de travail a été mis sur pied en août 2012 par le DJAS, en collaboration avec la fondation de l'enfance et de la jeunesse, avec pour mission :

1. La mise sur pied d'un concept d'encadrement et de solutions d'accueil pour les enfants en âge de scolarité.

Situation actuelle :

La réflexion du réfectoire de Fontanettaz, qui est devenu une UAPE offrant 48 places.

La conversion du réfectoire de Jules Loth en APEMS (5-7^{ème}) de 60 à 80 places.

Le problème latent de la loi et de son application (Pully fait partie des communes qui vont de l'avant avec les structures d'accueil avec du personnel qualifié).

2. La recherche de locaux ou de partenariats avec organisation/entités existantes permettant de mieux répondre à la demande.

Situation actuelle :

Aucune recherche aboutie pour l'instant, ceci dépendra des futures constructions ou partenariats.

3. Une réflexion sur la création de nouvelles structures d'accueil pour les enfants de 0 à 4 ans.

Situation actuelle :

Un plan de stratégie de développement de places d'accueil est en cours d'élaboration. La longue liste d'attente rend attentive aux besoins futurs.

Pour le futur :

Le plan des investissements 2016-2020 comprend des projets de développement des structures d'accueil, selon le tableau ci-dessous :

Plan des investissements	2017	2018	2019	2020
106 Préavis N° xxxx Nouveaux développements structures d'accueil, avenue des Alpes	600'000.00			
107 Préavis N° xxx Nouveaux développements structures d'accueil		600'000.00	600'000.00	600'000.00

4. Questions complémentaires à l'intention de la DJAS

Page 36 500.3185

Demande d'explications honoraires passant de CHF 23'000.00 (compte 2015) à CHF 45'000.00 (budget 2016-2017).

Report de charges concernant l'analyse des réfectoires scolaires, qui n'a pas encore été effectuée. Un montant d'environ CHF 15'000.00 servira essentiellement à cela.

Page 36 510.3012

Traitement du personnel occasionnel passant de CHF 46'000.00 (compte 2015) à CHF 60'000.00 (budgets 2016 et 2017).

Augmentation de fréquence des études surveillées, passant de 4 à 5 classes (de 52 membres à 70). Une partie correspond au report de charges (visite de musées, env. CHF 8'000.00)

Page 37 510.3188

Quelle est la répartition de ces frais ?

Navette élèves Mont/Pully	CHF 50'000.00
Transports gym	CHF 25'000.00
Déplacements spéciaux	CHF 10'000.00
Déménagement classes	CHF 7'000.00
Réactivation lignes Pédibus	<u>CHF 3'000.00</u>
Total	CHF 95'000.00

Page 40 520.3152

Quelle est la répartition de ces frais ?

Global	CHF 35'000.00
Renouvellement travaux manuels	CHF 5'000.00
Machines à coudre	CHF 2'000.00
Divers	<u>CHF 2'000.00</u>
Total	CHF 44'000.00

Page 40 520.3188 et 520.3188.9

Dans les 2 rubriques l'on parle d'abonnements d'écopliers. Explication ?

Raccordements et élèves fréquentant les classes musique étude, art étude ou sport étude à Lausanne actuellement entre 15 et 20 élèves scolarisés en dehors de Pully, montant budget 2017 : CHF 23'000.00.

Au total, il y environ 500 élèves scolarisés de Pully, montant mis au budget 2017 : CHF 188'000.00, pris 100% en charge par la commune de Pully.

Page 42 560.3654 et 560.3664

Explication des différences entre les comptes 2015 et le budget 2017 ?

Augmentation des cas

Compte 3654 : Prévention organisée par les écoles (exemple : bougez plus, sida, violence).

Ces comptes n'ont pas beaucoup été utilisés en 2015 et sont réactivés dans le budget 2017.

Page 46 600.3521

Quelles sont les participations des autres communes ?

Paudex	CHF	260'120.00
Belmont-sur-Lausanne	CHF	529'818.00
Savigny	CHF	491'887.00

Chaque commune verse à l'association l'équivalent de 2 points d'impôt, etc.

Page 46 610.3189

Principe de calcul pour la gestion d'horodateur par ASEL. Différence entre les comptes 2015 et le budget 2017

Augmentation de tâches administratives dues à la gestion de l'usage accru du domaine public (notamment réservation de place de parc lors de déménagement et de chantiers).

Page 48 660.3521.10

Participation des autres communes, détermination du coût par l'habitant

Coût ORPC pour les 3 communes : charge nette par habitant de CHF 28.65

Participation de Paudex :	CHF	42'549.94
Participation de Belmont-sur-Lausanne :	CHF	103'208.67

Page 50 710.3040.2

Caisse de pensions personnel occasionnel

Différence alors que le montant des traitements n'a pas changé.

Cette augmentation de cotisations à la caisse de pensions occasionnels est due à un transfert d'un poste.

Page 50 710.3099

Nouveau poste charges divers CHF 4'300.00

Explication : Nouvelle directive relative aux remboursements de frais de débours (exemple apéritif, sorties annuelles). Team building = cohésion d'équipe.

Page 50 710.3312

Pourquoi ce poste dans les comptes de la DJAS, Service social ?

La réflexion sera faite au moment de l'amortissement (information de M. Chuard dans le cadre de la Cofin).

Page 50 710.3655.03

PPBL	CHF	33'800.00
UAPE Paudex	CHF	130'000.00 (+ 10 places d'accueil en nurserie)
Gestion Fondation	CHF	22'000.00

Un surplus de CHF 20'000.00 de part communale correspond aux places d'accueil à Paudex, quand il n'y en a plus de disponible à Pully et un montant de CHF 20'000.00 pour l'aménagement de places en réseau d'accueil PPBL.

Page 52 730.3654

Précisions sur les deux derniers points des explications :

- compléments aux soins des Pulliérans hors canton
- maintien à domicile
- mobilité réduite (évalué par le CMS) pour bon de transports loisirs, Handicap VD, courses en taxi, etc.
- réserve commune de soins pour les Pulliérans
- la différence entre le prix d'un billet de bus et le coût réel est prise en charge par la commune de Pully

Page 53 760.3011/3012/3040.02

Cotisation à la caisse de pensions CHF 40'000.00 contre CHF 57420.00 dans les comptes 2015.

Baisse des cotisations due à une diminution du temps de travail.

Page 53 760.4360

Participation des parents en baisse.

Les revenus des parents sont plus faibles ou en stagnation.

5. Conclusion

Fondée sur son analyse et les réponses claires et précises données à ses questions, la sous-commission propose à la Cofin de soutenir le budget de la DJAS soumis au Conseil communal.

Pour la sous-commission: Gérald Cuche / Anne Ganty / Samy Amara 16/11/2016

Rapport de la sous-commission DTSI à la Commission des finances

Budget 2017 - Direction des travaux et des services industriels

Membres de la sous-commission :
Jean-Marie Marlétaz, Michel Godart, Richard Golay

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de la Cofin,

La sous-commission s'est réunie le 4 novembre et a attentivement vérifié le budget 2017 relatif à la DTSI. Une réunion avec la Direction de la DTSI composée de M. le Municipal Marc Zolliker et le Chef de service M. Thierry Lassueur a eu lieu le 15 novembre à la Damataire. Des questions ont été posées par les membres de la sous-commission à la Direction de la DTSI. La sous-commission remercie la Direction de la DTSI pour sa disponibilité et la qualité de ses réponses qui ont donné entière satisfaction.

Questions et réponses :

1. Question page III : Demande d'éclaircissement concernant le poste de nouvel ingénieur

Réponse : l'ingénieur est actuellement auxiliaire et va devenir fixe. En contrepartie, un poste à la voirie n'est pas repourvu.

2. Question 410.3012 traitement personnel occasionnel : demande de précision concernant les 2,6 EPT auxiliaires.

Réponse : il s'agit de postes qui existaient déjà.

3. Question 410.3099 charges diverses : demande de précision.

Réponse : ce montant résulte d'un changement de système d'imputation.

4. Question 410.3909.02 imputations internes BIP (bureau informatique Pully) : demande de précision.

Réponse : l'augmentation par rapport au budget 2015 résulte d'un amortissement prévu sur une année concernant des espaces de stockage de données.

5. Question 430-3142 entretien réseau routier : demande de précision concernant cette diminution.

Réponse : la raison est que l'année 2016 est en fait une année exceptionnelle.

6. Question 431-3011 traitement du personnel : demande de précision sur les raisons de la fluctuation du montant par rapport aux années précédentes.

Réponse : départ à la retraite de personnels en fin de carrière avec comme décision de ne pas repourvoir un poste de la voirie.

7. Question 431-3116 achat équipement & matériel spécialisé : demande de précision.

Réponse : il s'agit principalement de l'achat de débroussailleuses et souffleuses électriques. Figurent également des sachets pour chien.

8. Question 431-3185.00 honoraires et frais d'expertises : demande de précision sur les variations des montants d'une année à l'autre.

Réponse : c'est la conséquence de la renégociation avec Romande Energie Commerce du contrat de gestion déléguée, qui aboutit à une répartition un peu différente de cette prestation sur les différents domaines (déchets, eau, évacuation des eaux, électricité)

9. Question 432 Eclairage public : pourquoi est-il indiqué dans la table des matières que ce compte n'appartient pas à la DTSI ?

Réponse : c'est une erreur. L'info va être transmise à M. Chuard.

10. Question 451-3144 entretien canalisations : demande d'explication.

Réponse : comme son intitulé ne le fait pas comprendre, ce compte concerne en réalité les frais d'entretien des équipements d'évacuation des déchets. En 2017, il s'agit essentiellement du changement des goulottes pour les collecteurs de verre.

11. Question 451-3188.03 enlèvement déchets encombrants et de la ferraille : demande de précision

Réponse : c'est ce que l'on paie à OPEO pour le service offert par la commune d'évacuation des déchets encombrants (les CHF 50.- ne couvrent pas l'entier des frais).

12. Question 451-4354.04 produit de récupération des métaux : pourquoi des fluctuations si importantes d'une année à l'autre ?

Réponse : c'est en raison des fluctuations importantes dues au marché.

13. Question 801-3185.00 honoraire gestion déléguée : demande de précision.

Réponse : (voir réponse à la question 10).

14. Question 3185.00 (431, 460, 801, 810 et 821) Gestion déléguée par Romande Energie Commerce : Pourquoi une telle différence ?

Réponse : le contrat de gestion déléguée avec Romande Energie Commerce a été renégocié avec des conditions très stables (pour l'ancien contrat, la facture s'élève à CHF 296'000.-, pour le nouveau contrat à CHF 313'000.-). Les changements découlent surtout de la clef de répartition de cette gestion déléguée sur les différents domaines (déchets, eau, évacuation des eaux, électricité).

15. Question 811-3123 achat et consommation d'électricité : demande de précision

Réponse : les achats d'électricité sont nécessaires notamment pour le fonctionnement de pompes. Il y a une erreur dans la brochure, la remarque sous 811.3121 concerne en fait le compte 811.3121.

16. Question 812-3111 achat mobilier, ... : demande de précision.

Réponse : cela concerne le réaménagement des bureaux des Services industriels.

17. Question 812-3144 entretien canalisation : demande d'explication par rapport à la remarque relative à ce compte.

Réponse : la reprise par la Commune de la partie des branchements située sous le domaine public découle de l'entrée en vigueur du nouveau règlement de distribution de l'eau potable, approuvé par le Conseil communal en 2016.

18. Question 812-4356 facturation de services à des tiers : demande de précisions.

Réponse : les différences relatives à ce compte sont également liées au nouveau règlement.

19. Question 823-3111 achat mobilier, ... : demande de précision.

Réponse : cela concerne le réaménagement des bureaux des Services industriels (dépenses partagées entre le service de l'électricité (823-3111) et le service des eaux (812-3111) qui partagent les mêmes locaux).

20. Question concernant la gestion des fonds de réserve en prévision des grands travaux du PALM.

Réponse : il n'y a pas d'autres fonds de réserve prévus. Les dépenses se feront via des préavis pour les travaux (réalisation en interne) ou des préavis pour les études (mandat externe). A ce jour le fonds pour grands travaux s'élève à CHF 15 millions et a été créé au terme de l'exercice 2008. Il n'a pas été consommé depuis.

Conclusion :

La sous-commission propose à la Cofin d'accepter le budget 2017 de la DTSI tel que proposé.

Pour la sous-commission: Richard Golay 23/11/2016

Rapport de la sous-commission DUE à la Commission des finances

Budget 2017 - Direction de l'urbanisme et de l'environnement

Membres de la sous-commission :
Anne Schranz, Jean-Robert Chavan, Daniel Aguet

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de la Cofin,

La sous-commission a attentivement examiné le budget 2017 de la DUE. Chaque membre a soulevé un ensemble de points qui ont été rassemblés au sein d'un même document. Ce dernier a été envoyé par e-mail au municipal (M. Leuba) ainsi qu'au chef de service (M. Daucourt), que nous tenons à remercier pour la clarté et la précision de leurs explications.

Le budget de la DUE se compose de deux groupes de comptes :

- Compte 420 - Urbanisme et Environnement
- Compte 441 - Parcs, Promenades et Cimetières

Veuillez trouver ci-dessous les questions que la sous-commission a soulevées ainsi que les réponses reçues.

Questions relatives au compte 420 - Urbanisme et Environnement

420.3145 N'est-il pas possible d'entretenir les fontaines plus régulièrement afin d'éviter de devoir le faire d'un coup et ainsi d'avoir une charge importante sur une année.

Réponse

Bien qu'entretenues régulièrement les fontaines nécessitent au bout d'un certain temps une rénovation complète. Ces travaux sont planifiés à l'avance hormis les imprévus. Certaines fontaines désactivées depuis quelques années sont remises en service et raccordées au réseau d'eau selon les normes actuelles. Leurs mises en conformité impliquent l'installation d'un disconnecteur (protection contre les retours d'eau vers le réseau), un compteur et des vannes d'arrêt et de purge. Ces installations représentent des

coûts supplémentaires.

420.3311 Forte augmentation de l'amortissement par rapport à 2015 et au budget 2016 (CHF 203'100 vs CHF 28'000 et CHF 68'100). Quelle en est la raison ?

Réponse

L'augmentation des amortissements constatés dans le budget 2017 provient de l'amortissement de nouveaux objets qui commenceront à être amortis sur l'exercice 2017. Il y a entre autres le rehaussement des Ponts CFF et les travaux sur le chemin des Cerisiers-Deux Ponts.

420.3185 Nous constatons également que le DUE est un des rares dicastères à dépenser autant en honoraires et frais d'expertises. Le montant budgété de CHF 323'000 représente 18% du montant des traitements du personnel (CHF 1'790'000).

Pourquoi autant de dépenses en frais d'expertises ? L'organisation du service pourrait-elle être optimisée afin de maintenir voire diminuer ces coûts ?

Réponse

L'élaboration des avant-projets de construction, de planification et d'étude implique l'attribution de mandats de professionnels spécialisés indispensables dans des domaines spécifiques tels que :

- Ingénieur civil
- Ingénieur spécialisé dans les installations du bâtiment : électricité, chauffage, ventilation, sanitaire
- Ingénieur en gestion technique centralisée des bâtiments MCR (mesures, commande et régulation)
- Expert en amiante
- Expert en protection incendie
- Expert immobilier
- Ingénieur mobilité
- Ingénieur environnement
- Ingénieur énergie
- Géomètre
- Historien
- Archéologue
- Avocat, juriste

Ces différents domaines de compétences ne se trouvent pas à l'interne de la DUE.

420 - Question générale sur l'augmentation des frais de personnel

Nous constatons que les frais de personnel (420.3011 et 420.3012) sont en constante augmentation. Par exemple, depuis 2013, le traitement du personnel (420.3011) a augmenté de 11%, passant d'environ CHF 1'610'000 à CHF 1'790'000 (budget 2017). De même que le traitement du personnel occasionnel (420.3012) qui passe de CHF 143'000 à CHF 168'000 (budget 2017).

Quelles sont la/les raisons de l'augmentation des frais de personnel fixe et auxiliaire ?

Réponse

Cette évolution a l'explication suivante pour le compte 3011, sachant qu'on a entre CHF 30'000 et CHF 60'000 de différence entre chaque année.

- 1) Augmentations statutaires (on met au budget d'office une augmentation par employé puis on décide, suite aux évaluations, si on les donne ou pas). En général, on compte environ CHF 25'000 par année pour le personnel du 420. Donc sur 4 ans, environ CHF 90'000 puisqu'on ne donne pas toutes les augmentations prévues.
- 2) Augmentation de pourcentage en 2014/2016 et 2017 - on a 90% de plus en 4 ans avec surtout un renforcement des divisions architecture et urbanisme, ce qui représente environ CHF 90'000 également.
- 3) Différentiel salarial suite à un engagement après une démission (si on engage des collaborateurs plus ou moins qualifiés et plus ou moins âgés, le montant du salaire peut varier. Une différence de CHF 500 entre un collaborateur en début de carrière et en milieu de carrière, occasionnera un différentiel salarial de CHF 6'000 sur l'année).
- 4) Certaines années, comme en 2016, il y a des gratifications d'ancienneté.

Pour le compte 3012, il y a toujours quatre stagiaires à CHF 3'000 par mois sur 6 mois, donc CHF 78'000 et un stagiaire MPC ou pré-stagiaire HEG (environ CHF 35'000) + la commission de salubrité CHF 17'000. Ce socle de CHF 130'000 environ est fixe. On a essayé plusieurs formules ces dernières années pour renforcer la réception et le PV de la police des constructions et on arrive finalement à une situation satisfaisante avec une secrétaire à 50% qui fait les deux, ce qui représente environ CHF 40'000.

En annexe I, vous trouverez un tableau explicatif des augmentations de charges.

Questions relatives au compte 441 - Parcs, Promenades et Cimetières

441.3121 Est-ce que la nouvelle taxe sur la consommation d'eau explique cette forte hausse ? Le service des parcs, promenades et cimetières étant un gros consommateur d'eau, nous nous serions attendu à un impact plus faible de la taxe.

Réponse

Effectivement c'est le nouveau règlement de taxation de la consommation d'eau qui explique cette hausse. Une partie concerne les 50 compteurs de Parcs et promenades taxés à CHF 200 / compteur, soit CHF 10'000 de taxes d'abonnements. Le solde est strictement lié à la consommation d'eau.

441.3145 Ce poste est le plus important du budget (CHF 1'386'300, 41% des charges). Peut-on avoir plus de détails sur les charges le composant ?

Réponse

Veillez trouver le détail du compte en annexe II du présent document.

Conclusion

La sous-commission, considérant que les réponses apportées à ses questions sont pleinement satisfaisantes, propose à la Cofin d'accepter le budget 2017 de la DUE tel que proposé.

Pour la sous-commission: Daniel Aguet 18/11/2016

ANNEXE I

Explications compte 420				
3011	Budget	compte	Différence	augm.
2013	1'608'000	1'607'300	700	
2014	1'640'000	1'636'000	4000	32000
2015	1'674'000	1'663'000	11000	34'000
2016	1'741'000		1741000	67'000
2017	1'790'000		1790000	49000

(+ gratifications 17'000.-)

3012	Budget	compte	Différence	augm.
2013	144'000	143'200		
2014	155'000	132'000	-11200	11000
2015	164'000	167'400	35400	9000
2016	194'500			30500
2017	168'500			-26000

2013		2014		2015		2016		2017	
adjoints	2	adjoints	3	adjoints	3	adjoints	3	adjoints	3
secrétaires	2	secrétaires	1.6	secrétaires	1.6	secrétaires	2	secrétaires	2
Technicien	6.6	architecte	2.4	architecte	2.4	architecte	2.4	architecte	2.9
Urbaniste	1.8	Technicien	3.8	Technicien	3.8	Technicien	3.8	Technicien	3.8
		Urbaniste	1.8	Urbaniste	1.8	Urbaniste	1.6	Urbaniste	1.6
Total	12.4	Total	12.6	Total	12.6	Total	12.8	Total	13.3

+ 1 adjoint
- 0.40 secrétaire
- 0.40 technicien

+ 0.40 secrétaire
- 0.20 urbaniste

+ 0.50 architecte

ANNEXE II

3145-441 ENTRETIEN DES PARCS ET DES ZONES DE LOISIRS	1,347,800.00
Entretien ordinaire des espaces verts publics ou privés communaux	
Verrière : broyage de branches et autres déchets verts	32,000.00
Entretien du secteur 1 :	55,700.00
Réservoir des Daillettes/Parc des Daillettes/collège de Fontanettaz/ centre des Quatre Ven station électrique de Leisis/réservoir de Rennier/accotements du ch. de Rennier selon contrat avec entreprise J.-F. Charmoy à la Croix-sur-Lutry	
Entretien du secteur 2 :	97,300.00
Collège de Chantemerle/église de Chantemerle/esplanade de Chantemerle/ prairie naturelle de Chantemerle/av. de Bellevue/plate-bandes du ch. des Oisillons selon contrat avec entreprise Heizmann Jardins SA à Riex	
Entretien du secteur 3 :	107,400.00
Centre sportif de Rochettaz (terrain A et alentours+ zones périphériques+étang/ Club-House du Tennis club, alentours du dit et des courts de tennis/ch. de l'Etang selon contrat avec entreprise J.-F. Charmoy à la Croix-sur-Lutry	
Entretien du secteur 4 :	107,300.00
Collège Arnold-Reymond/quartier du Pré de la Tour/av. de Lavaux/Parc toiture Migros/ EMS Pré de la Tour/av. du Tirage/ pl. de la Gare/parc Pré de la Cure selon contrat avec entreprise J.-F. Charmoy à la Croix-sur-Lutry	
Entretien du secteur 5 :	121,800.00
Collège Principal/collège Pierre d'Arvel et Loth/église St-Maurice/église du Coteau/ Ramuz Est/talus CFF selon contrat avec entreprise J. Arm, à Forel	
Entretien du secteur 6 :	49,800.00
Collège de Mallieu/bâtiment administratif damataire 13/ av. de Lavaux Est selon contrat avec entreprise J.-F. Charmoy à la Croix-sur-Lutry	
Entretien du secteur 7 :	66,600.00
Collège et église de Chamblandes/terrain de sports de Carvahlo/parc Emiliene/Ramuz Ouest selon contrat avec entreprise Heizmann Jardins SA à Riex	
Entretien du secteur 8 :	9,200.00
Chemin piétonnier et arborisation au droit du centre administratif de Tetra-Laval, à l'av. Général Guisan/accotements du ch. du Manoir selon contrat avec entreprise J. Arm, à Forel	
Entretien du secteur 9 :	54,300.00
Collège des Alpes/aménagements sportifs périphériques/av. des Alpes tronçon Est selon contrat avec entreprise J.-F. Charmoy à la Croix-sur-Lutry Collège des Alpes : entretien Skate-park	
Entretien du secteur 10 :	9,900.00
Giratoires de la Perraudettaz et du ch. du Liaudoz et leurs abords selon contrat avec entreprise J.-F. Charmoy à la Croix-sur-Lutry	
Entretien du secteur 11 :	118,100.00
Piscine Pully-Plage/place du Port de Pully (Pitch)/STEP+terrain de sports face STEP selon contrat avec entreprise J.-F. Charmoy à la Croix-sur-Lutry	

Entretien du secteur 12 :	7,000.00
Collège de Mallieu, entretien toitures végétalisées selon contrat entr. Geneux-Dancet	
Entretien du secteur 13 :	17,000.00
Collège Arnold-Reymond, entretien toitures végétalisées selon contrat entr. Geneux-Dancet	
Entretien du secteur 14 :	9,100.00
Av. de Lavaux Est, Giratoire Samson-Reymondin, selon contrat avec entreprise J.-F. Charmoy à la Croix-sur-Lutry	
Entretien du secteur 15 :	6,800.00
Montillier.-Fau-Blanc, entretien plantations Av. de Lavaux 63 carrefour : convention pour entretien des plantations Av. de Lavaux 63 carrefour : entretien des plantations suite travaux DTSI	
Entretien du patrimoine arboricole communal:	109,000.00
Chenilles processionnaires du pin : élimination des cocons (selon arrêté du Conseil d'Etat du 7 déc. 2005) : intervention entreprises extérieures Abattage d'arbres d'ornement de haute futaie et sécurisation peupliers (sur 3 ans) Elagage, taille d'entretien, haubannage d'arbres majeurs Renouvellement d'arbres d'avenue : fourniture des arbres, fosses, plantation, tuteurage	
Entretien spécifique des places de jeux pour enfants :	99,000.00
Remplacement de pièces défectueuses , réparation de clôtures Sécurisation ponctuelle suite rapport BPA Privatisation de l'entretien et contrôle annuel obligatoire Parc Guillemin pataugeoire : mise en service et hivernage+ produits de traitement	
Travaux de construction et/ou de réfection d'ouvrages et d'équipements spécifiques :	20,500.00
Serrurerie diverses Pieds de bancs et lattes (20 bancs)	
Entretien spécifique du cimetière de Chamblandes :	38,500.00
Remplacement des haies de thuyas : secteurs à définir (200 Taxus) Drainage secteur à définir Réfection des cheminements piétons et alignement bordures 1 secteur/an	
Réseaux d'arrosage :	137,000.00
Recherche de fuite d'eau et réparation sur réseaux d'arrosage par entr. extérieures Mise en service et hors service saisonnières +entretien annuel entr. Mécano aquatechnique Entretien et modification des réseaux d'arrosage automatiques dans les secteurs Révision annuelle des disconnecteurs (24x CHF 250.-) Collège Alpes : réfection complète réseau arrosage	
Fontaines :	10,000.00
Mise en service et hors service des fontaines P+P + entretien annuel	
Rives du Lac : aménagements paysagers	18,000.00
Aménagements paysagers divers	70,000.00
Parcelle des 4 Vents : gestion des moutons d'Ouessant	7,000.00
Plantes invasives : contrôles et éradication	8,000.00